

UNITÉ GENRE

MANDAT

Les Résolutions 1325 (2000) et connexes, du Conseil de Sécurité de l'ONU et la politique du Département des opérations de maintien de la paix sur l'égalité des sexes dans ses opérations (2010), demandent à la Mission de veiller à l'inclusion d'une perspective genre dans toutes ses activités.

Par la résolution 2531, le Conseil de Sécurité demande à la Mission d'assister les autorités maliennes à assurer la participation, l'implication et la représentation pleines, effectives et significatives des femmes à tous les niveaux dans la mise en œuvre de l'accord, y compris la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que dans les processus de réconciliation et électoraux. Le conseil de sécurité demande également l'inclusion, dans les stratégies nationales et régionales, de programmes visant à lutter contre la stigmatisation de la violence sexuelle et sexiste, à rendre justice aux victimes et aux survivants et à soutenir leur réinsertion dans leurs communautés.



Les tâches régulières de l'Unité

- Assurer l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de la Mission ;
- Former et renforcer les capacités techniques du personnel de la MINUSMA, du Gouvernement malien et des organisations de la société civile sur les questions de genre ;
- Contribuer à la promotion des droits des femmes, à la prévention et la réponse à la violence basée sur le Genre ;
- Appuyer l'application de la loi 052-2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- Organiser chaque année la Journée Portes ouvertes (JPO) sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité et la Journée internationale de la Femme (JIF) en partenariat avec le Ministère de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Mettre en œuvre la stratégie Genre de la Mission avec consolidation par de points focaux genre de toutes les sections de la Mission ainsi que les points focaux femmes.

Résultats

- L'intégration du genre dans toutes les composantes et sections de la Mission par une collaboration régulière avec les points focaux genre et les points focaux femmes ;
- La participation des experts Genre au Comité de revue des projets permet d'apporter des éléments pour améliorer la contribution des projets à l'égalité des sexes ;
- La participation, l'implication et la représentation pleines, effectives et significatives des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que dans les processus de réconciliation et électoraux ;
- La participation pleine des femmes aux mécanismes créés dans le cadre de l'Accord pour suivre la mise en œuvre, notamment en veillant à accroître la représentation des femmes au Comité de suivi de l'Accord (quota de 30 %) et dans toutes les fonctions et institutions politiques ;
- L'inclusion, dans les stratégies nationales et régionales, de programmes visant à lutter contre la stigmatisation de la violence sexuelle et sexiste.